

Roch de COLIGNY

*Catalogue d'expertise de livres & de manuscrits
dressé pour la vente aux enchères organisée par*



le 29 mai 2009, à Drouot-Richelieu

QUELQUES MANUSCRITS ...

LIVRES ANCIENS & MODERNES

Édité par LAFON SVV & le Cabinet d'expertise « HONORÉ D'URFÉ », Paris, 2009



M. Roch de COLIGNY *expert*

Cabinet d'expertise « HONORÉ D'URFÉ »
Vieux Paris : 62, rue Vaneau - 75007 Paris
à deux pas de Drouot : 10, rue Chauchat - 75009 Paris
tél. : 01 42 84 04 87 & 06 13 50 39 96
rdecoligny@orange.fr
<http://expert.over-blog.com>



Exposition des manuscrits & des livres
au 10, rue Chauchat (près de Drouot)
du lundi 25 mai au mercredi 27 mai
(14 h - 17 h)

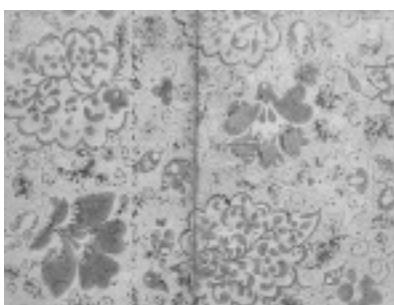
Exposition du *Pontifical de Verdun* (lot n° 4)
aux "Temps forts" de Drouot-Montaigne
du 19 au 25 mai



Exposition publique à Drouot, salle 11
le jeudi 28 mai, de 11h à 18h
& le vendredi 29 mai, de 11h à 12h
tél. durant la vente : 01 48 00 20 11



Catalogue consultable sur internet
www.honoredurfe.com - www.lafon-svv.com
www.bibliorare.com - www.auction.fr
www.drouot.com



photographies de la salle de vente
www.drouot.com (à partir du jeudi 28 mai à 14h)



Renseignements sur la vente
M^e Christophe Castandet, *commissaire-priseur*
tél. 06 87 82 96 52 - c.castandet@lafon-svv.com





VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vendredi 29 mai 2009 à 14 h

Drouot-Richelieu, salle 11

9, rue Drouot - Paris IX^e arr.

quelques manuscrits ...

(première vente)

LIVRES
ANCIENS & MODERNES

IMPRESSIONS GLM

sous la direction de M^e François Lafon, commissaire-priseur habilité



PRÉSENTATION DE LA VENTE

QUELQUES MANUSCRITS ... (1^{re} vente)

Nous commençons ici à proposer à la vente, un vaste ensemble de manuscrits historiques, principalement de l'époque médiévale. Ils sont pour une bonne part issus de deux collections, parmi les plus belles dans le domaine des chartes & des manuscrits anciens. Ce qui distingue ces documents de ceux ramassés par la pauvre manie des "chasseurs d'autographes", c'est leur densité, leur forte teneur. Ils sont lourds. Lourds & vivants de l'histoire dont ils sont comme les témoins toujours dressés. Tantôt, c'est la "grande histoire" qui surgit, quand on vous donne en main une charte scellée par saint Louis, ou la bulle du Pape Alexandre III confirmant les possessions de l'ordre du Saint Sépulchre ; tantôt, c'est la "petite histoire" qui se dévoile, lorsque chartriers & terriers nous livrent le nom des manants qui tiennent prés & champs dans telle seigneurie. Quelle émotion lorsque nous lisons les longs considérants théologiques d'une charte de mariage, en plein dans ce XII^e siècle si civilisé ... Et ne pensons-nous pas déjà à dom Pérignon & à frère Oudart, tandis que nous déchiffrons le nom de leurs domaines champenois inscrits, six siècles avant eux, sur la « grande charte champenoise » récemment retrouvée ?

Ce vaste ensemble, qui concerne toutes les régions de France et qui sera le plus important jamais passé en vente publique, s'ordonne autour de plusieurs axes, dans chacun desquels se trouvent petits & grands manuscrits, chartes modestes & documents exceptionnels.

Voici ces huit ou neufs axes, avec mention entre parenthèses de quelques pièces cardinales :

- DIEU : Bible, liturgie, théologie : fragments bibliques, livres liturgiques ou théologiques.
(Pontifical de l'évêque de Verdun, 1220)
- LA LIGNÉE FAMILIALE : mariages, testaments, archives familiales, livres de raison.
(charte de mariage, 1158 ; testament de dame Alisende, 1187)
- LA TERRE : les seigneuries, les domaines abbatiaux & chapitraux (chartriers, terriers, donations, acquisitions, hommages & aveux).
(chartrier de l'abbaye de Clairmarais, XI-XII^e s. ; chartrier du Trésor Notre Dame, XII^e s. ; "grande charte champenoise", 1114)
- LES COMMUNES : franchises, vie municipale, hôpitaux etc.
(charte pour les lépreux de Reims, 1181 ; franchises de Bugarach, 1307 ; liste des habitants de Brignolles, Artacelle & Camps, 1306)
- « LE ROY NOSTRE SIRE » : lettres-closes, lettres-patentes, actes scellés.
(charte & sceau de saint Louis, 1256 ; lettres-closes de Charles V)
- LA GUERRE : montres d'armes, quittances scellées, messagers.
(charte passée au nom de Bertrand du Guesclin, 1373 ; reçu scellé d'Enguerrand de Coucy, 1380)
- LA TERRE SAINTE : les Hospitaliers & Templiers, bulles du Pape etc.
(bulle du Pape Alexandre III confirmant les possessions de l'ordre du Saint Sépulchre, 1164 ; charte pour les Hospitaliers de l'Aubrac, 1279)
- LES SOUVERAINS NOS VOISINS : souverains espagnols, autrichiens, allemands, anglais etc.
(charte scellée du sceau d'Élisabeth 1^{re}, reine d'Angleterre, 1599)

Cet ensemble sera vendu en plusieurs fois durant les deux années qui viennent.

AUJOURD'HUI, NOUS PRÉSENTONS :

- des manuscrits de la première partie, dont : le codex enluminé de Jehan d'Aspremont, évêque de Verdun, vers 1220 ; le fragment d'un manuscrit enluminé à l'abbaye de Préaulx, en Normandie, aux XI^e ou XII^e siècle ; un fragment biblique, enluminé dans l'escritoire cathédral de Chartres au XII^e siècle.
- deux documents extraits de la troisième partie : un terrier ardéchois de 1611 ; et un grand diplôme pour les jardins d'Augustusbourg, illustré de plantes exotiques (1737).

LIVRES ANCIENS & MODERNES

Ensuite, viendront des livres imprimés entre le XV^e et le XX^e siècle, parmi lesquels :

- deux volumes in-folio (sur quatre ...) d'une rarissime édition incunable des *Postilles* de Nicolas de Lyre, imprimée à Lyon vers 1485-1488. (n° 8).
- la rarissime édition originale des *Prophéties* de Joachim de Flore (Venise, 1589). (n° 11).
- les *Heures nouvelles dédiées à Madame la Dauphine*, gravées par Louis Senault (1681-1690), et conservées dans un beau maroquin rouge semé de fleurs-de-lys. (n° 12).
- un *Rituel du Yom Kippour*, édité par Abraham Brisac en 1797 : c'est le second livre hébreu imprimé à Lunéville, et il manque à la Bibliothèque nationale. (n° 15).
- Les *Bucoliques* de Virgile, éditées comme un « livre de classe », vers 1495-1505, et couvert des annotations d'un étudiant vraisemblablement allemand. (n° 52).
- une copie manuscrite d'époque, du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, probablement la seule encore en mains privées. (n° 110).
- l'édition originale (pour les deux premiers volumes) de *La démocratie en Amérique*, d'Alexis de Tocqueville (Paris, Gosselin, 1835). (n° 118).
- le *Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la patate et du topinambour*, par M. Parmentier : édition originale (Paris, Barrois l'aîné, 1789). (n° 155).
- la rarissime *Revue internationale des sociétés secrètes* (1912-1939), complète. (n° 170).
- et généralement, divers livres de religion, lettres, droit, voyages, histoire, politique, régionalisme, costumes, histoire naturelle, botanique, sciences, techniques, médecine, arts, bibliophilie, chasse & franc-maçonnerie. La majeure part provenant de deux bibliothèques, le reste de divers petits fonds privés.

IMPRESSIONS DE GUY LÉVIS MANO (GLM)

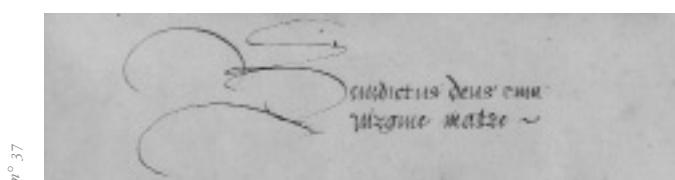
Et pour finir, nous avons la chance de montrer l'immense collection de Monsieur B***, consacrée au typographe & éditeur Guy Lévis Mano. La présentation qui en est faite par Maître Christophe Castandet nous fera découvrir, si besoin est, ce bon ouvrier du livre et cette intéressante collection. Précisons que quelques-uns de ces ouvrages manquent à la Bibliothèque nationale et, partant, à la *Bibliographie* de M. Coron.

* * *

Pour finir, nous précisons, à l'intention des personnes qui voudraient se séparer, dans les meilleures conditions, de documents historiques (médiévaux ou modernes), qu'il est tout-à-fait possible de les inclure dans nos ventes futures intitulées « **quelques manuscrits ...** », ce qui leur garantit, outre l'avantage d'être étudiés avec compétence & minutie, de figurer parmi d'autres documents, les plus beaux qui soient encore en mains privées.

Pareillement, que ceux qui ont des livres ou des bibliothèques entières à vendre, fassent appel à nous. On n'est jamais mieux servi que dans les bonnes maisons !

Roch de Coligny



quelques manuscrits..

(première vente)



flumina de uentre eius fluunt aque unius.
 Hoc autem inquit euangelista dicitur de spirito
 sc̄o quē credentes in eum acceptaverant
 Et in alio ipse loquitur euangelio. Quis beberit
 de aqua quā ego dederō ei. non sicut in eternū.
 Sed aqua quā ego dabo ei fieri in coford
 aque salutis in uitam eternam. Fons sal
 uatoris doctrinā intelligant euangelici.
 de qua in sexagesimo septimo ^{p̄dante} legimus. In
 ecclēsia benedicit dō. dñō de fontib. isti.
Et dicitis in illa die. Confitemini dñō. et
 invocate nomen eius. Nocet facie m̄p̄p̄tis
 admittentes eius memorem qm̄ ex eis
 est nomen eius. Gaudete dñō qm̄ magnifice
 fecit. annunciatē hoc in universā terra.
Hec pr̄cipuum ab aplis et reliquis isti iis
 qui de gentib. crediderunt ut soli confiteant
 dñō. et ydolis derelicti invocent nomen
 eius. et cuncta eius opa predicent infidelib.
 ut sciatis qm̄ solus ex eis sūs est dñs. Qui
 emendandum est quod magnifice fecerit. et in
 om̄iorbe illis insedia predictetur.
Exulta et lauda habitatio syon. quia magis
 in medio terrae sit. Primum dicendi uita
 litterā. O habitatio syon exulta et lauda
 dñi cuius. quod qui tuus. ut indebat d̄s. et mo
 dies uide terrenū cluicibus angustis. Nunc
 repleuerit om̄ēm certū scientia sua. et de
 morte consurgens regnet in gentib. et ipsi
 nationes depescet acq. adorante. ita duntur
 ut adierat sedo in manu suam ad possidendum
 quod reliquū est popl̄i sui. et congregandos
 p̄fugos isti. et dispossessi uidi colligendos. ut
 tuor plagi terre quia seminariū euangeli
 p̄ apl̄os qui ex uide erant possit absconduſ
 isti. et eius uice est ut syon idest speculum
 instaurans collocatam in p̄petuum ecclesiam
 de qua et quinquagesimū psalmū cantit. Beni
 gne fac dñs in bona uolumina tui syon. et o
 fiscē m̄tri uerbi. ut acceptabile fieri dñs
 in ea sacrificiū iusticie. oblationes et holocau
 sta. et uictus que fitio poenitenti patet. cle
 inentissimum immolatur.

EXPIAT LIB III INCIT LIB V.



quod a sc̄e memorie uno am
 bili epo rogat. ut indecēm eius
 scriberet uisiones. p̄ angusti illi
 temporis quid m̄ underebatur in
 singulis brevi sermone p̄famini.
 hystoriam tantū quod poetar
 edifferens. Nunc aut̄ phylogenotica
 euangelii cogor in totū p̄p̄ham
 commentarios scribere. et in eti
 orationib. eius ad babylonē usq;
 pueniū. que prima decē uisionū
 est. de quib. arte uō dixi. Sup̄flui
 aut̄ in ursū est aut̄ eadem curſus
 iterare. aut̄ in uno op̄e diuersis senten
 cias p̄m̄re. Unde quintū in eschaliber
 hic est. qui quondam solus edit̄ eis.
 Quo ad calcē usq; plecto. Sexti uolu
 mans iuxta tropologium arripu
 am̄ exordium. et eadem te dñm̄ dep̄cante
 sp̄ul̄is intelligentia cultum p̄sequemur.
 hoc usq; papa amabilis columnam cat̄at. Se
 uomeniae in om̄ū quo sc̄etta genit
 amarissime p̄literas. Aliq̄eb̄. ut iā
 uisiones que in eius obscurissima sunt hys
 torica expositione differantur. et om̄issis
 non̄ commentariis qui uirias opiniones se
 cuī multa uolumina considerant hebrei
 cum p̄indere uerbi. non̄ recipere in
 et mollesſimū. et plorat̄. et in
 illud differeat̄. et p̄missione componit̄. h
 autem anno millesimū fifti nem̄ hereticū
 diaconum quinque manus conservata minus in
 caret. et p̄missum p̄monstra extinguit̄.
 Quod h̄. et aliis. Substantia obire in suo

Saint Jérôme. Fragment du *Super Isaïam*

(Normandie, XI^e-XII^e s.)

Fragment de manuscrit : fin du livre IV & commencement du livre V du Commentaire sur le prophète Isaïe, de saint Jérôme. Scriptorium de l'abbaye de Préaux, fin XI^e ou début XII^e s.

Double feuillet de parchemin (27 x 37 cm), écrit à l'encre brune sur deux colonnes à 45 lignes réglées à la pointe sèche; grande lettrine au dragon, nombreuses lettrines et *explicit* aux trois couleurs (rouge, vert, bleu).

Lettrine P, dont la panse est formée d'un dragon contourné, et la hampe d'entrelacs et de têtes de lion.

Écriture fin XI^e s. ou début XII^e s.

Déchirure marginale, sans perte de texte. Taches claires.

estimation : 3 000 / 6 000 euros

COMPOSITION

La feuille de parchemin, dépliée, mesure 54 cm sur 37, ce qui correspond à la moitié d'une peau de 54 cm sur 74. La proportion entre la largeur (18,5 cm) & la hauteur (26,2) du bloc d'écriture est la racine de deux.

PROVENANCE

Selon les recherches que nous avons menées, ce manuscrit est issu du scriptorium de l'abbaye normande de Préaux (diocèse de Lisieux; auj. Eure & Loir). Il faut très probablement distinguer, dans ce manuscrit comme dans bien d'autres, plusieurs artistes : le scribe, le dessinateur, le coloriste.

ÉCRITURE

Il fut écrit par le même scribe de Préaux, nommé Robert, qui écrivit & signa les deux volumes du *Commentaire des épîtres de saint Paul*, de Florus, diacre lyonnais : manuscrit autrefois conservé à la cathédrale de Cantorbrie (nunc Cambridge, Trinity college, ms B. 4.5; & Oxford, Bodleian, Bodley 317) (repr. dans les *Actes du Colloque de Cérisy*, 1995)

Les capitales sur trois lignes, rehaussées de rouge & de vert, sont caractéristiques de l'*escritoire* de Préaux.

ENLUMINURE

En revanche, le dessinateur de la lettrine n'est pas le même que celui à qui l'on doit la lettrine initiale du diacre Flour. Bien que ce soit un artiste de très grande qualité, nous n'avons pas trouvé d'autres œuvres qui pourraient lui être attribuées.

Quant aux trois couleurs (rouge, bleu & vert), elles sont identiques à celles qui animent les *Moralia in Job*, de saint Grégoire (Rouen, bibl. mun., ms 498), réalisés à Préaux et illustrées par cet « artiste exceptionnel » (*dixit* M. François Avril) que l'on retrouve dans d'autres manuscrits pratelliens (Paris, BN, mss latin 2127 & 12229 ; Londres, Lib. brit., Add. 11850). Le bleu, en particulier, est très caractéristique.

Notre manuscrit peut en outre être rapproché des œuvres suivantes de Richard de Préaux, copiées à Préaux :

- *Commentaire sur la Genèse*, en deux volumes aujourd'hui conservés à Cantorbrie (Trinity college, ms B. 3.14) et à Londres (Lambeth Palace, 63).
- *Commentaire sur le Cantique des Cantiques* (Worcester cathedral, Q. 16).

TEXTE

Dans ce commentaire des prophéties d'Isaïe, saint Jérôme fait de nombreuses évocations géographiques : Jérusalem, Palestine, Pamphlie, Asie, Macédoine, Achaïe, Italie, Espagne, Ethiopie, Antioche ; il évoque les Parthes, les Mèdes, les Élamites. Il fait mention d'un dragon ; cite Cléopâtre et le royaume d'Égypte, ainsi que le roi Salmanasar.

RÉFÉRENCES

- M. François Avril, *Thèse de l'école des chartes consacrée à l'enluminure normande* (1963).
- *La France romane au temps des premiers Capétiens* (987-1152). Paris, musée du Louvre, 10 mars-6 juin 2005, n° 250, p. 328-330 (manuscrits de Préaux).
- Actes du colloque de Cérisy (1995).
- dom Bernard Lambert, osb. *Bibliotheca Hieronymiana manuscripta. La tradition manuscrite des œuvres de saint Jérôme*. Steenbruge, 1969-1972, 6 vol. (*Instrumenta patristica*, 4).

Feuillet liturgique cistercien

(XII^e s.)

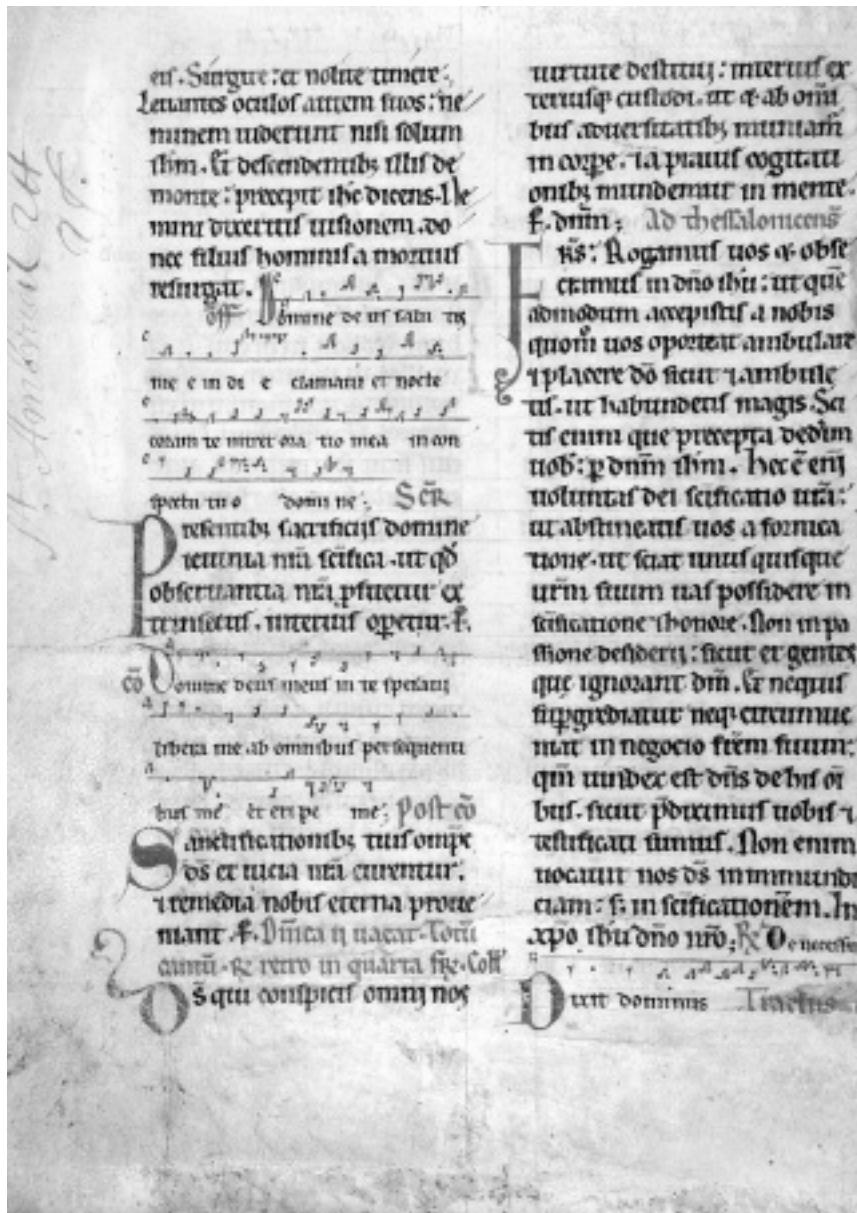
Fragment d'un missel plénier : oraisons, lectures, antiennes pour un dimanche de Carême. Milieu du XII^e siècle.

Feuillet de parchemin (23 x 33 cm), écrit à l'encre brune sur deux colonnes de 31 lignes réglées.
Lettrines, musique neumatique.

Proviendrait de l'abbaye cistercienne de La Ferté (Saône & Loire).

A servi pour couvrir un registre de Saint Ambreuil (proche de La Ferté).

estimation : **200 / 300** euros



Feuillet du *Liber Tobiæ*

(Chartres, XII^e s.)

Commencement du Livre de Tobie (LIBER TOBIÆ). Scriptorium de Chartres, milieu du XII^e siècle (vers 1140-1145).

Grand feuillet de parchemin : 38 cm sur 54 (+ 5 à 8 mm par endroits); replis de 2 à 3 centimètres. En langue latine. Texte aux recto & verso, écrit en deux colonnes à 48 lignes réglées à la pointe sèche; belle écriture régulière, à l'encre brune, parfaitement lisible. Une grande lettrine (7 cm sur 7,5) aux couleurs bleue, rouge & verte rehaussées de blanc, sur fond doré; présentant un dragon mordant la barre du T et dont la queue s'enroule en une spirale feuillagée de façon à former le corps d'un T oncial. Une petite lettrine à l'or & filaments rouges. Titres aux lettres bleues & rouges.

- Au XVIII^e siècle, le verso de ce feuillet a été masqué par du carton collé ; le parchemin a ensuite servi de chemise pour renfermer différents documents médiévaux (dont les franchises de Bugarach en 1307) réunis par un notaire de l'Aude (Bernard Siau, à Couiza) qui détenait de nombreux manuscrits dans le "coffre d'Hautpoul". Le texte du verso reste donc à découvrir après décortonnage. Trois petits trous sans gravité; pliure à atténuer; replis écoinçonnés.
- Feuillet de dimensions exceptionnelles. On ne connaît qu'un très petit nombre de manuscrits des XI^e, XII^e ou XIII^e siècles, dont la hauteur dépasse 52 cm, et la largeur 35 cm (soit les dimensions d'une peau entière pliée en deux). Avec 38 cm sur 54, nous avons ici un des plus grands manuscrits qui soient pour cette époque. Parmi ses pairs, citons la Bible de Souvigny (39 cm sur 59), celle de Saint Martial de Limoges (39,5 cm sur 53), celle de la Sauve Majeure (36 x 54 cm) & bien sûr celle de Saint Yriex (41 x 58,5 cm).

estimation : 4 000 / 8 000 euros

COMPOSITION

- Texte disposé sur deux colonnes à petites lignes (*parva linea*), comme le sont généralement les Bibles, les *Liber precum* et autres livres religieux.
- La disposition de ces colonnes obéit à certaines règles traditionnelles de proportion & de composition, que l'on peut dégager comme suit, bien que le parchemin ne soit pas "coupé au carré".
 - On remarquera tout d'abord que l'angle supérieur gauche du "bloc de composition" est disposé sur la diagonale de la feuille. La marge de tête et celle de pied sont dans un rapport du simple au double.
 - On notera ensuite que les deux colonnes forment un "bloc de composition", délimité par les réglures à la pointe sèche, de 248 sur 408 mm (au bord de la marge de grand fond, on aperçoit les trous de poinçons qui ont servi à déterminer la hauteur des lignes à régler). Ce qui fait un rapport très proche de la "divine proportion" (ou "nombre d'or"), selon laquelle le rapport de la largeur à la hauteur est le même que celui de la hauteur à la somme de ces deux grandeurs. De plus, le rapport de surface entre le bloc de composition et la page est quasiment du simple au double; cette proportion devient parfaitement exacte si l'on compte dans le bloc la première ligne suscrite.
 - Le nombre de lignes est de quatre douzaines (soit 48), dont l'espacement est déterminé par un module pré-établi (il ne s'agit pas d'une construction géométrique, mais d'une règle). Le titre, lui, est suscrit à trois lignes au dessus du bloc. De haut en bas de la feuille, l'on pourrait tracer exactement 64 lignes (soit 16 lignes supplémentaires). C'est dire que les lignes effectivement tracées occupent les trois quarts de la hauteur; la marge de tête tient l'espace de 5 lignes, celle de pied l'espace de 11.
 - Nous pouvons ainsi remarquer que le scribe (ou plutôt le maître d'œuvre du manuscrit), ayant au départ deux données impératives (l'espacement des lignes et la grandeur des feuillets de parchemin), a établi pour l'ensemble des feuillets du futur manuscrit, un module linéaire horizontal dont il a ensuite déterminé les limites verticales (colonnes) selon la norme traditionnelle d'imposition du bloc sur la diagonale. Ce schéma établi une bonne fois (afin que l'ensemble du

manuscrit soit harmonieux), il l'a reporté sur chaque feuille en déterminant l'angle supérieur gauche du bloc, puis en traçant les limites verticales, enfin en traçant la ligne supérieure et les suivantes. C'est ce qui explique la régularité parfaite du tracé malgré la forme irrégulière du parchemin.

Nous avons donc là un bon exemple de composition, dont les harmonies & les proportions, voire la symbolique, restent encore à découvrir.

ÉCRITURE

L'écriture de ce parchemin peut s'analyser comme suit :

- le *ductus* est nettement carolin. Nous ne sommes pas encore dans l'esprit de la gothique qui se caractérise principalement par le fractionnement du geste et la standardisation du trait, et donc par la rupture des courbes et l'apparition d'angles vifs. Ici, nous avons l'harmonie traditionnelle de l'écriture.
Nota bene : nous écartons —nous ne sommes pas le seul— la notion de “gothique primitive”, qui semble tout-à-fait inadéquate, et qui devra être abandonnée un jour. En effet, on n'a élaboré cette notion qu'en se basant sur la *forma litteræ*. Or, il est clair que le principe de l'écriture, c'est bien le *ductus* (le geste), comme l'âme est le principe du corps vivant. Ainsi, puisque l'écriture est d'abord mouvement (et seulement par conséquent forme), c'est d'abord le *ductus* qui doit déterminer l'espèce de l'écriture, nonobstant des similitudes de forme avec d'autres espèces. Comme il se trouve que le *ductus* de la prétendue “gothique primitive” est le même que celui de la caroline classique, nous sommes donc en présence d'une véritable caroline, quoique évoluée dans ses formes. Le *ductus* de la gothique sera, lui, entièrement différent (quoique d'une forme parfois assez proche de la caroline tardive), donnant naissance à une nouvelle espèce d'écriture. Ce fut un véritable “saut”, une révolution (similaire à celle que l'on observe dans les autres arts, à la même époque). Il n'y a pas de continuité d'espèce, mais une différence de nature entre ces deux écritures, contrairement aux préjugés (quasi darwiniens) d'évolution continue & linéaire, qui ont présidé à la notion de “gothique primitive”.
- la forme des lettres, par contre, s'éloigne de la caroline traditionnelle : les hastes sont courtes; le dessin est étroit; le A s'est redressé, le D oncial cohabite avec le D droit (confer les trois graphies différentes du mot DEDIT aux lignes 34, 35 & 44 de la seconde colonne); on note les deux formes de S (le S droit, fréquent; et le S serpentin, rare, que l'on ne trouve qu'à la fin des mots, et qui y est systématique après O; confer les deux graphies du mot REGIS aux lignes 10 & 35 de la seconde colonne); les deux formes de R. La ligne s'est amincie; les abréviations sont assez fréquentes.
- toutefois, bien des signes restent classiques : la languette du E final est parfois saillante, même à l'intérieur de la ligne; une cédille sous le E signifie Æ; pas de trait diacritique sur le I; le jambage du G est ouvert. La ligature entre S & T est systématique.

Ce manuscrit nous fait voir les derniers feux de la MINUSCULE CAROLINE, fidèle dans son esprit, évoluée dans ses formes. Cette écriture est à comparer, par exemple, à la *minuscula claravallensis*, utilisée dans le *scriptorium* cistercien de Clairvaux au XII^e s. (dont on a un exemple dans la *Regula pastoralis* de saint Grégoire : BM de Troyes, Ms. 955). On la rapprochera aussi, surtout pour l'usage des majuscules, de deux manuscrits du second quart du XII^e siècle, conservés à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford (Ms Latin 46, et Ms Holkham misc. 34).

L'écriture de ce feuillet de Bible situe indubitablement sa réalisation dans le *scriptorium* épiscopal de Chartres. Une bible chartraine, issue du même *escritoire*, voire écrite de la même plume, est aujourd'hui conservée à Troyes (BM, ms 2391), dans laquelle on retrouve : la même écriture, les mêmes grandes capitales en bleu & en rouge, les mêmes petites capitales en rouge, les mêmes petites lettrines dorées à filaments (que l'on retrouve aussi, un peu différentes, dans Reims 342 & Tours 93).

unt quos facias et ammunicias meo qui se ad necem perirentem possum interficere. Et inde dico mihi quod cum quocatur adas. Hanc enim dies omnes de mensis et lucis eis uictus in quauidam. Unde et uos inter eos festos dics hanc habet die et celebrat ea quin omni cuncta ut et in posterum cognoscatur. Omnes qui fidei per prophetas obediunt digni per fidem recipere mercerentur qui autem insidiam regno aeterni per seculum. Omnis autem pueritia et ciuitas que noluerit sollicititudinis huius et parti corporis gladio et igne peccat et sic delcat. ut non solum hominibus sed etiam bestiis immixta sit in sapientiam per exemplo contemptus et in obedientie. *Cxviij liber bester. ii. dec.*

Incepit etatio saecularium in libro tobie hebreano et behodoro epis. Intronimus preter in domino salutem. Miserari non debemus: exactioris uite in statuam. Quigiles enim ut libri chaldei sermonem conscriptum ad latinum studium trahant. Librum uiaq; tobie. que hebrei de catalogo diuinorum scripturarum sequentes. his que agnoscitur ha memoriant mancipariunt. fecerunt et studio propria tam meo studio. Arguunt et i nos hebrei contra studia et uirum meum. contra suum canonem. Lamen auribus ista transcripsi. sed melius etiudicans phariseos displicere iudicio. et episcopos uissimis deservire. miseri ut potu. Et quia uicina est chaldeorum lingua sermonem hebraico. uictusque lingue prouissimum loquacem reppiens. undici labores attulit. et quicquid ille nichil hebraicis verbis expicit. hec ego accito notario sermonib; latini et eius. Oiamonibus uris mercede huius opis compensabo. et gratum uobis ducero me quod ubere estis dignata completere.

Exclamat et canticum.

Incepit liber tobie.



omnes ex terra uita
ciuitate neptali
que est in superien
tibus galilee. Nept
naason post uia
que ducit ad occi
dencem insimilis
habens ciuitatem

sephar. cum capens est in diebus salinam
nassar regis assiriorum. in capititate tam
men potest. uia ueritatis non dicitur. ita
ut omnia que habeat potest. conditio concia
panis fratrib; qui erant ex eius genere impa
rat. Ubiq; est nimis omnes in tribu nept
alis. nichil tam puerile gestis in opere.
Digni: ciuitatis omnes ad uinculos aurolos
quos introboam fecerunt rex isti. hic sol
fugiebat confusa omnium appregetur ad
hierusalem ad temptationem domini. et ibi adorabat
domini dñs isti. omnia primaria sua et deci
malis fratris fideliter offerens. ita ut in cito an
no pescatus et aduenus ministeretur omnem
decimationem. Hec et his similia secundum legem
de puerulis obseruabatur. Cum uis facili
fuisse uir. accepto uxore anima de gaudi
sua. genitus ex ea filius. ipso. nona sunt un
i. nomen ei. Quic ab infante. ut timet dom
in. et absconderetur ab omni peccato. Ignor
ans et caput. atque deinceps. nascitur cum uxore sua
et filio in ciuitate nimis. cum omni tribu
sua. et omnes edentur ex aliis genitalium: iste
custodiret animam suam. et nūquon contami
natus est in escis eorum. Et quoniam memor fuit do
mini in toto corde suo. dedit illi dñs gram
in conspectu salmanassar regis. et dedit
et potestate quoque: uellet ire. habens li
bertatem quicunque facere uoluisse. Perge
bat enim per omnes qui erant in captivitate.
et monita salutis dabantur. et. Cum autem u
nisset in tages ciuitate medoy. et ex his q
b; honoratus fuerat a rege habuisset dece
talenta argenti. et cum multa uaria gene
ris in gabelum agentem uidetur qui erat
et tribu cuius. sub cyrographo dedit illi me
moriam pondus argenti. Post multum
si tempore mortuo salmanassar rege. cu
regnaret seminacherib filii eius et filios
istri exos habet in conspectu suo. tobias

PEINTURE

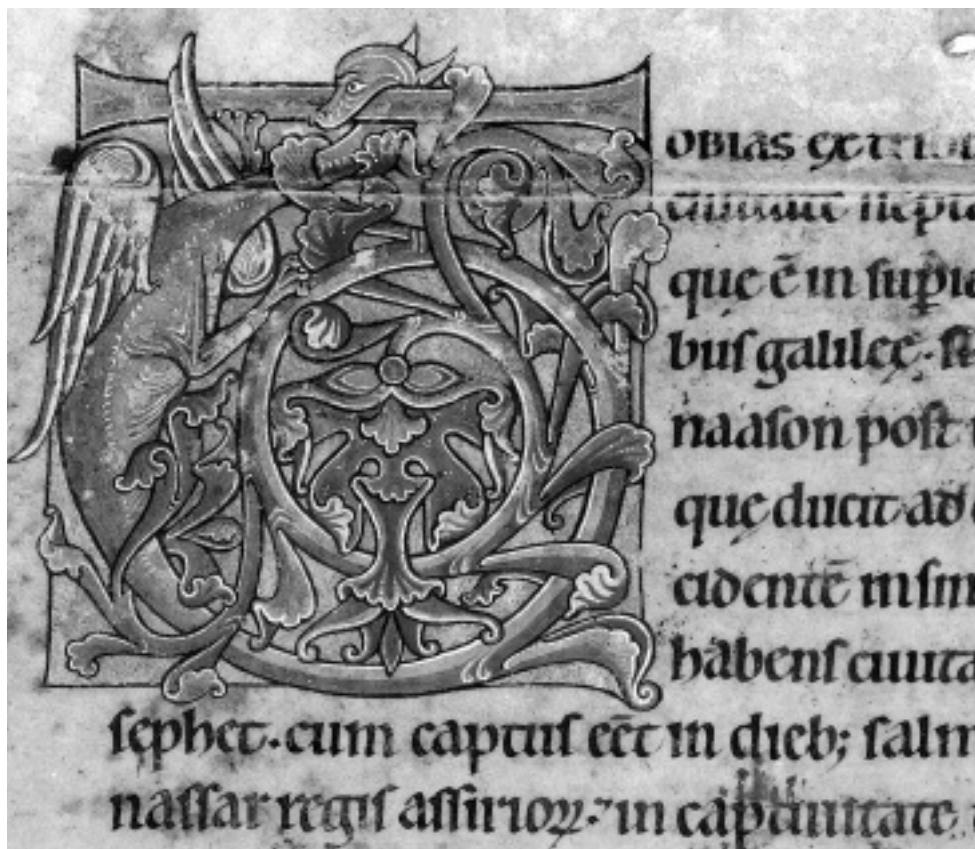
L'on serait tenté de rapprocher notre enluminure, de l'œuvre des maîtres qui ont peint les lettrines des manuscrits suivants : • Troyes, BM, ms 2391 • Vendôme, BM, ms 23, 34, 61, 115 • Tours, BM, ms 93, 116, 291, 321
• Reims, BM, ms 342 • Orléans, BM, ms 144 • BSG, ms 7, 225, 553, 559, 1041 et 1042.

Parmi ces peintres qui forment comme une communauté d'inspiration, se distingue le "maître de Vendôme" (et son atelier), à qui l'on peut attribuer les manuscrits Vendôme 23, 34, 61, 115, et Tours 321.

C'est toutefois un enlumineur jusqu'ici inconnu, travaillant dans le *scriptorium* épiscopal de Chartres, qui a dessiné, peint & doré la grande lettrine de notre feuillet de Tobie. Quoiqu'on puisse le comparer, pour l'inspiration, aux maîtres des manuscrits ci-dessus, notre enlumineur les surpasse hautement dans son art : alors que chez ses confrères, la disposition des rinceaux est régie par une géométrie figée, et que les feuillages, très convenus, parsèment l'espace sans l'occuper vraiment, ici au contraire la composition est audacieuse, l'espace est vigoureusement animé, le cadre est partout débordé, les feuillages exubérants se meuvent très librement, les couleurs sont d'une surprenante harmonie (le vert est particulièrement étonnant).

Ce feuillet semble donc être un témoignage unique de l'œuvre de ce peintre attaché à l'*escritoire* cathédral de Chartres. À cette époque, la cité de Chartres était célèbre par son école cathédrale, fondée par saint Fulbert, et qui fut, aux dires de Jacques Le Goff, un des grands foyers de la Renaissance du XII^e s., que Paris ne surpassera que plus tard.

Notre feuillet enluminé illustre ainsi LE RAYONNEMENT INTELLECTUEL & ARTISTIQUE DE CHARTRES.



RÉSUMÉ D'UN COMMENTAIRE ANCIEN

Nous donnons ici le résumé d'un long commentaire biblique & historique, écrit au début du XX^e siècle, et qui accompagnait ce feuillet enluminé. Son auteur était vraisemblablement un ecclésiastique, qui avait eu accès au "coffre d'Hautpoul" dans lequel ce document était conservé.

Ce manuscrit contient le commencement de l'histoire de Tobias : il raconte qu'étant enfant, Tobias allait dans le TEMPLE DE JÉRUSALEM et qu'ensuite il fut emmené en captivité dans un pays étranger. Là, il trouva grâce auprès du Roi, qui lui donna pouvoir d'aller librement partout où il voulait. Il alla donc dans la cité de RAGÈS, emportant avec lui DIX TALENTS D'ARGENT que le Roi lui avait confiés. Il y trouva un nommé Gabel, à qui il remit toute cette quantité d'argent; un DOCUMENT MANUSCRIT ("chirographe" : « SUB CYROGRAPHO ») fut alors rédigé. L'histoire se continue au verso : Tobias rendit visite à chaque personne de sa parenté pour lui apporter la CONSOLATION. On lit de plus qu'après le coucher du soleil, Tobias sortit de chez lui et alla en cachette enterrer le CORPS D'UNE PERSONNE ASSASSINÉE. Le verso rapporte aussi un épisode où est mentionné le DÉMON ASMODÉE. Les derniers mots du manuscrit font mention d'un laps de temps de trois jours et trois nuits.

Comme l'indique la suite du LIBER TOBLÆ, le "chirographe" dont il est question dans ce récit aura la plus grande importance, car il faut le détenir pour pouvoir recouvrer les dix talents d'argent. À sa mort, Tobias le donna à son fils, lui aussi nommé Tobias, et lui dit : « TU AMASERAS UN GRAND TRÉSOR ». Tobias-fils prit ce chirographe, mais comme il ne connaissait pas le chemin pour aller dans la cité de RAGÈS située dans une montagne inaccessible nommée EX-BÉTHANIS, il rencontra un jeune homme de noble lignée qui, sachant tous les itinéraires, l'y conduisit. En route, accompagnés par Cyon, ils remontèrent le courant d'une rivière, où Tobias pêcha un poisson qu'ensuite il fit griller & saler. Après moult péripéties détaillées dans ce livre, Tobias devint très riche, et un second écrit fut rédigé. Pour retrouver le dépôt d'argent grâce au chirographe, Tobias donna cette consigne à son compagnon : « REDDIS CHIROGRAPHUM », ou « REDDAS CYROGRAFUM ». Une fois arrivé à terme, il rapporta une très grande fortune dans la maison d'Anne. Une des dernières phrases du LIBER TOBLÆ dit : « IL EST BON DE CACHER LE SECRET DU ROI » (« SACRAMENTA REGIS »).

Le texte précédent (colonne de gauche du recto du parchemin) commence par cette maxime : « IL EST PERMIS AUX JUIFS DE SUIVRE LEURS LOIS », et se termine par une malédiction : toute province et toute cité qui ne voudra pas célébrer la solemnité (le treizième jour du douzième mois), PÉRIRA PAR LE GLAIVE ET LE FEU, et sera détruite. Curieusement, on trouve dans ce feuillet isolé plusieurs leçons différent du texte traditionnel de la *Vulgate*, ainsi que quelques omissions de mots; de plus, l'orthographe des noms propres (noms de personnes ou de lieux) est parfois non conventionnelle.

Selon une tradition plus ancienne (et plus détaillée), le chirographe de Tobias était un document manuscrit qui avait été divisé en deux parties : l'une fut gardée par Tobias, l'autre fut conservée avec les dix talents d'argent. Il fallait alors réunir les deux parties de ce chirographe pour pouvoir reprendre possession du dépôt. Cet argent était renfermé soit dans des coffres (IN ARGIS), soit dans des sacs (IN SACCELLIS) scellés; il fallait plusieurs bêtes de somme pour le transporter.

Le talent était une mesure contenant six mille drachmes (la drachme étant une pièce d'argent); ce qui fait environ quarante-cinq kilogrammes. Soit, pour dix talents : 60.000 drachmes, ou 450 kg. Si l'on considère le cours de l'argent au poids, dix talents ont une valeur pondérale brute de 30 000 francs-or. Mais si l'on considère la quantité de pièces (60.000) contenues dans ces dix talents, on aboutit, eu égard à leur valeur moyenne sur le marché de l'archéologie, à une estimation minimale de six millions de francs-or.

La cité nommée « RAGÈS » (ou RHADÈS ?), est située dans la montagne « EX-BETHANIS », près de la *Medie Terra*. Cette cité très ancienne, dont il reste à déterminer la localisation exacte, fut presque totalement détruite par des envahisseurs au cours du XIII^e siècle (soit peu de temps après l'écriture de notre manuscrit).

(fin du résumé du commentaire composé au début du XX^e s.)

Homéliaire & Ordinaire de l'évêque de Verdun

(1220)

Pontifical (Homéliaire & Ordinaire monastique) de Jehan d'Aspremont, évêque de Verdun. Vers 1220.

Codex (24 x 34 cm) de 57 feuillets manuscrits. Reliure plein vélin (*reliure moderne, dans le goût de l'ancien*), dans un étui.

estimation : 40 000 / 80 000 euros

DESCRIPTION MATÉRIELLE

Initialement : 31 bifeuillets & un feuillett (soit 63 feuillets), assemblés ainsi :

- 5 senions, soit 5 cahiers de 6 bifeuillets (ou 12 feuillets);
- un bifeuillett & un feuillett in fine.

Aujourd'hui : il n'y a que 57 feuillets sur les 63 feuillets initiaux. Manquent six feuillets :

- au centre du 2^e cahier : 2 bifeuillets manquants : f 17 à 20.
- au centre du 4^e cahier : 1 feuillett manquant : f 42.
- in fine : 1 feuillett manquant : f 61.

Ces manques sont très anciens, ainsi qu'en témoignent des mentions manuscrites :

- « *hic desunt quatuor folia* », au bas du f 16 (écriture XVIII^e s.)
- « *Deest folium* », au bas du f 41 (écriture XVI^e s.)
- « *Desunt nonnulla* », au bas du f 60 (écriture XVI^e s.)

Codex non rogné, à toutes marges (présence des perforations de réglure).

Format des feuillets : 24 x 34 cm. Le bifeuillett (48 x 34) correspond donc à une demi-peau. Il a donc fallu la peau de 16 bêtes pour composer ce codex.

Composition de la page : 17 réglures horizontales tirées à la mine de plomb, entraînant :

- 17 lignes aux 24 premières pages,
- 16 lignes aux pages suivantes (la réglure supérieure ne supportant plus de texte).

Texte en deux colonnes. Encre noire très sombre; rubriques en rouge.

Feuillets numérotés à la romaine, au verso. Titres courants en rouge.

DISTRIBUTION LITURGIQUE

Homéliaire temporal.

- De nativitate Domini (f 1)
 - Initium sancti evangelii secundum Iohannem
 - Omelia venerabilis Bede presbiteri
 - In circumcisione Domini (f 3)
 - De epiphania Domini (f 5 v°)
 - De purificatione beate Marie (f 7 v°)
 - Dominica septuagesime (f 9)
 - Dominica in ramis palmarum (f 11 v°)
 - Dominica quadragesime (f 13 v°)
 - In adnunciatione dominica (f 15 v°)
 - De ascensione dominica (avant f 21)
 - In die sancto Pentecostes (f 24)
 - In assumptione beate Marie virginis (f 26 v°)
 - In nativitate beate Marie virginis (f 29)
 - In sollennitate omnium sanctorum (f 31)
 - In dedicatione ecclesie (f 33)
 - Omelia ven. Bede presbiteri

Initium tui tua et hominum homi
nisi secundum iohannem
In principio erat
verbum. et verbum
erat apud deum
et deus erat verbum
Hoc erat inprincipio apud deum.
Omnia per ipsum
facta sunt: et si-
ne ipso factum
non esset. Omnis he-
terabilis Bede pri-
Via te-
poralē
media
toris di-



Homéliaire des saints.

 Marie Magdalene (*f* 35)
 [De sancto Nicholao] (*f* 38)

Ordinaire monastique.

Ordinatio abbatis. Capitulum Theodori. (f 43 v°)
 Ordinatio abbatisse monasticam regulam profitentis. Capitulum ex ca[no]ne Theodori Anglorum episcopi. (f 49 v°)
 Consecratio sacre virginis (f 54 v°)
 Ultima lectio in die animarum (f 63)

ILLUSTRATION

- au premier feuillet, grandes lettrines peintes aux trois couleurs (rouge, bleu, vert):
- lettrine I (« *Initium* ») avec personnage se hissant sur la hampe.
- lettrine Q (« *Quia* ») formée de trois dragons et de motifs floraux.
- nombreuses lettrines dans le texte.
- armoiries (peintes en rouge) :
 - *f* 2 : écu à la croix, sommé d'une crosse tournée à dextre.
 - *f* 28 v° et 29 r°, en vis à vis : deux écus sommés de même :
 - écu à la croix.
 - écu au lion couronné accompagné de plusieurs croix recroisetées au pied fiché.

Aux deux endroits, l'écu à la croix est accompagné de cette note (d'une écriture cursive du XV^e siècle) :
« *Jobannes / Henricus de Asperomonte Virdunenses episcopi* ».

RÉGLURE & PROPORTION

La réglure détermine principalement deux larges colonnes de texte; elles sont séparées par deux petites colonnes et accostées chacune d'une maigre colonne; en bordure de la marge extérieure, une maigre colonne.

Si l'on prend la maigre colonne comme unité de largeur, on observe les proportions suivantes : chaque colonne de texte fait 15 unités et chaque petite colonne fait 2 unités. Ce qui donne 36 unités pour la largeur du bloc d'écriture. Quant à la hauteur du bloc, formé de 17 lignes faisant 16 bandes de 3 unités, elle totalise 48 unités.

La marge extérieure réglée fait 5 unités. Les perforations supérieures sont à 5 unités au-dessus de la première ligne; les perforation inférieures sont à 10 unités au-dessous de la dernière.

Nous avons donc une réglure déterminée selon des proportions simples : le bloc d'écriture est de 36 unités de large, sur 48 de haut, soit une proportion de 3 à 4.

Ce bloc n'est pas déterminé par un tracé issu des proportions de la feuille de parchemin; mais par une mesure propre (l'unité ci-dessus) et selon une proportion propre (de 3 à 4).

Une fois ce bloc déterminé, les marges dans lesquelles il s'insérera (5 ou 10 unités) ont été disposées pour donner à l'ensemble une nouvelle proportion, à savoir la "proportion parfaite" selon laquelle le rapport du petit au grand est identique à celui du grand à la somme des deux; ce qui, ensuite, s'est traduit arithmétiquement par le "nombre d'or". En effet, cette proportion se retrouve avec la meilleure approximation possible (étant donné qu'il ne s'agit que de mesures entières) :

- entre la largeur du bloc d'écriture, et sa hauteur majorée de la marge de pied : 36 sur 58.
- entre la largeur de l'espace réglé, et la hauteur de la feuille : 41 sur 69.

Notons que cette "proportion idéale" ne peut qu'être approchée par des nombres entiers : dans l'ordre de grandeur qui nous intéresse, elle se retrouve dans les rapports suivants avec une approximation toujours plus affinée au fur & à mesure que les nombres entiers augmentent : 35/57, 36/58, 37/60, 38/61, 39/63, 40/65, 41/66, 42/68.

ÉCRITURE

On discerne plusieurs écritures, à la plume biseautée, qui varient selon le ductus et selon plusieurs aspects dont les principaux sont : la hauteur du corps des lettres, l'usage du S serpentin & de l'esperluète.

Écritures de même école, dont le ductus, encore souple, tend à se briser (écriture dite "gothique primitive")

- dans les trois ou quatre écritures des 24 premiers feuillets (feuillets à 17 lignes), on trouve de nombreux S serpentins finaux (parfois rehaussés de rouge); il n'y a pas de « et lié » (esperluète).
- du f 25 (feuillet à 16 lignes) jusqu'à la fin du temporal & du sanctoral (f 43) : l'écriture est un peu moins haute, plus régulière, plus brisée; les S serpentins sont rarissimes (et non rehaussés de rouge); usage de l'esperluète.
- le rituel (ff 43 à 63) : écriture encore moins haute, plus resserrée; quelques S serpentins; usage de l'esperluète.

Écriture à ductus souple

- la lecture pour le «jour des âmes» (dernière page) : nouvelle main, d'une écriture plus archaïque que les précédents; S serpentins à la fin des mots (sauf à la fin d'une ligne, en raison du manque de place).

À ces écritures originales, il faut ajouter celle, peut-être postérieure, des titres courants et de la mention marginale du dernier feuillet (« *in die animarum* ») : il s'agit d'une "gothique textura".

Encre d'un noir profond; rubriques en rouge; encre brune au dernier feuillet.

CORRECTIONS

À plusieurs reprises on trouve dans la marge de petites marques tracées à l'encre. Après étude, il apparaît que ce sont des signes indiquant une correction à faire au texte écrit sur la ligne correspondante.

Exemples de signes & de corrections :

- f 11 r°, 3e ligne : le scribe a écrit « *exaltavit* » là où le texte de saint Grégoire porte « *exalavit* »; le T a été ensuite exponctué.
- f 11 v°, 6e ligne : la correction porte sur la rubrique.
- f 28 v°, 9e ligne : le scribe a écrit « *exteria* » au lieu de « *exteriora* »; les deux lettres manquantes furent ensuite inscrites au-dessus du mot.
- f 35 v°, dernière ligne : le scribe a écrit « *reredit* » au lieu de « *reprehendit* »; le texte n'a pas été corrigé.
- f 36 r°, 3e ligne : le scribe a écrit « *predicti* » là où le texte de saint Grégoire porte « *prediti* »; le C a été ensuite exponctué.

Ces corrections montrent que le texte fut entièrement relu par une tierce personne, et qu'ensuite les scribes ont dû rectifier leur texte.

La relecture a été faite de façon suffisamment attentive pour pouvoir détecter des erreurs comme « *exaltavit* » ou « *predicti* ». En revanche, quelques fautes ont échappé : par exemple, f 34 r°, lignes 8 & 9, où il est écrit « *samenta* » à la place de « *sacramenta* ».

RELIURE

Très bonne reliure XX^e siècle, en parchemin teinté, dans le goût ancien. Dans un étui de papier marbré.

Sur le premier plat, inscription XX^e s. à l'imitation du XVIII^e s. : « *Ce livre etoit a l'usage de Henry d'Aspremont évêque de Verdun en 1312* ». Il s'agit peut-être de la reprise d'une inscription qui figurait déjà sur l'ancienne reliure que la nouvelle a remplacée.

DATATION

L'écriture, l'illustration & la composition, analysées ensemble, donnent ce manuscrit au premier quart du XIII^e siècle; les titres courants sont plus tardifs; quant aux armoiries, elles s'échelonnent jusqu'au XV^e siècle.

La datation de 1312, inscrite récemment sur le premier plat, est à rejeter absolument comme époque de l'écriture : elle ne se réfère qu'à l'épiscopat d'Henry d'Aspremont à qui sont attribuées (à tort !) les armoiries intérieures et dont on a pensé qu'il se servit de ce livre liturgique plus d'un siècle et demi après sa réalisation.

opus eius. Et in uicer quedam martha nomine. excepit illum in domum suam. Et huic erat soror nomine maria. Due iste sorores. sicut sancti patres plenissime nobis exposuerunt. duas in scā ecclesia uitas designant. martha scilicet actiuam: maria contem-

platiuam. Ista laborat ad exhibenda indigenū omnia humanae nūtatis officia illa uacat et uidet. quoniam deus est. Ista circa exteriā occupatur illa interiora cōtemplatur. Sieut autem dei mater est singulare ita et istarū effectus uitium. quarum due



iste soror^{et} typum
tenent. in ea ex-
titit singularis.

Innatiuitate be-
ate marie virg.

Naason genuit
salmon. Iste
est naason prin-
ceps tribui iude.
de quo in libro
numerorum le-
gimus. Joram ge-
nuit oziām. Se-
cundum fidem
libri regum ma-
theus euuange-

lista tres reges
pretermisit. quos
in commemorata
uit. Nam ioram
genuit oziām
sed ochoziām.
ochoziās ioas. io-
as amasiām. a-
masias oziām.
Sed quia mathe-
us euuangelista
pposuerat. ab a-
braham usq; ad
xpm quadra-
ginta duas ge-
nerationes terere.

Johannes
Hemerius

De



Affronante Unde me Ep

SELON L'ÉCRITURE

Ce manuscrit présente trois écritures au ductus à tendance brisée (dites "gothiques primitives"), suivies, au dernier feuillet, d'une écriture de style plus ancien qui a encore gardé la souplesse et la liberté du ductus carolin. Le fait que cette dernière écriture, due probablement à un scribe âgé, soit placée à la fin du manuscrit, permet de donner comme datation à l'ensemble du volume, la toute première époque où apparaît dans l'écriture livresque le ductus brisé (époque à laquelle les scribes âgés suivent encore le ductus souple qu'ils avaient appris deux ou trois décennies auparavant) : soit, au plus tard, le premier quart du XIII^e siècle.

Les titres courants (en "gothique textura") sont au plus tôt de la fin du XIII^e siècle.

SELON L'ILLUSTRATION

Les deux lettrines (I & Q) du premier feuillet, indiquent clairement le style du XII^e siècle; mais elles ne sauraient être antérieures au texte. Il s'agit donc d'une œuvre archaïque, perdurant jusqu'au XIII^e siècle.

Les armoiries du second feuillet sont contemporaines de l'écriture. En revanche, celles des feuillets 28 & 29 sont postérieures; elles ne sont pas de même composition ni de même coloris. On verra plus loin qu'il faut attribuer celles du second feuillet au XIII^e siècle, celles du feuillet 29 au XIV^e et celles du feuillet 28 au XV^e.

NATURE

Cet « Homéliaire & Ordinaire épiscopal » est un livre composé de deux parties :

- un recueil d'homélies, tirées des pères de l'Église :
 - pour les principales fêtes de l'année
 - pour la fête de deux saints
- trois *ordines* pour la vie monastique (rituels d'ordinations, issus du Pontifical).

Ce livre est approprié à l'usage de l'évêque : les *ordines*, en particulier, ne contiennent que ce qui doit être dit par l'évêque (prières consécratoires, oraisons ...); les autres ministres et la schola ayant chacun son livre. C'est pourquoi cet « homéliaire & ordinaire » est le complément naturel & nécessaire des autres livres destinés à la célébration de la Sainte Messe et des sacramentaux monastiques : graduel, lectionnaire, évangéliaire, sacramentaire.

De cette époque & de ce diocèse, ne nous est parvenu qu'un très petit nombre de livres liturgiques. Mais nous n'avons aucun homéliaire-ordinaire de ce genre.

LE PRÉSENT MANUSCRIT EST DONC UN TÉMOIN PLUS QUE RARISSIME : IL EST UNIQUE.

Les homélies sont tirées de • Bède le Vénérable (Nativité du Seigneur, Circumcision, Purification, Rameaux, Dédicace de l'église) • saint Grégoire le Grand (Épiphanie, Septuagesime, Quadragésime, Ascension, Pentecôte, Ste Marie Magdeleine) • saint Augustin (Toussaints) • saint Bernard (Annonciation).

PROVENANCE

DESTINATAIRE LITURGIQUE

Malgré sa division en deux parties indépendantes (homéliaire & rituel d'ordination), ce livre a une réelle unité. En effet, il fut probablement commandité pour être emporté par l'évêque lorsqu'il se rendait dans une abbaye pour procéder à une ordination abbatiale (il y avait dans le diocèse de Verdun plusieurs abbayes, tant bénédictines que cisterciennes). Comme ces cérémonies se tenaient aux grandes fêtes annuelles, il revenait à l'évêque de se référer aux homélies patristiques, le restant de la Sainte Messe étant assuré par les moines. Aussi a-t-on inséré, avant les rituels d'ordination, les homélies correspondant aux principales fêtes. Ainsi, ce seul livre suffisait à l'évêque pour l'ensemble des cérémonies du jour.

ARMOIRIES

L'écu à la croix (qui pourrait, en soi, être celui de nombreuses familles) est attribué par une note du XV^e s., à Jehan ou à Henry d'Aspremont, évêques de Verdun. Leur famille, d'extraction féodale, arboreait en effet de gueules à la croix d'argent. On trouve en fait deux évêques de Verdun issus de cette race :

- Jehan d'Aspremont, évêque de Verdun de 1217 à 1224, qui passa ensuite au siège de Metz et mourut en 1238.
- Henry d'Aspremont, évêque de 1312 à 1350.

NB : certains auteurs donnent le nom d'Aspremont à deux autres évêques qui furent toutefois, leur vie durant, connus sous un autre nom : Jehan de Revigny (1289-1296), et Jean de Réchicourt (1297 à 1303).

L'écu au lion est celui de Jehan de Sarrebruche (ou Sarrebrück), évêque de Verdun de 1404 à 1420. Fils de Jean de Sarrebruche seigneur de Commercy, et de Marie d'Arcelles, il devint chanoine de Verdun & de Châlons. Élu évêque de Verdun par le chapitre le 2 juin 1404, il se fit ordonner diacre, prêtre puis évêque la même journée à Reims, et fit une entrée solennelle dans sa cité épiscopale. Il fit rédiger le détail de ce cérémonial, qui existe encore. Soucieux de l'histoire de son siège épiscopal, il composa un catalogue des évêques de Verdun sous le titre de « *Excerptum episcoporum, domini Johannis de Saraponte* ». Il fut transféré au siège de Châlons en 1420. En 1429, il fit ouvrir les portes de la ville au roi Charles VII (13 juillet), et assista le souverain comme pair de France lors de son sacre à Reims, en présence de la Pucelle (17 juillet 1429). Il mourut le 30 novembre 1438.

On retrouve ces mêmes armes dans le sceau de Jehan de Sarrebruche à la Bibliothèque nationale.

À cette lumière, on peut attribuer les armoiries de la façon suivante :

- celles du second feuillet : à Jehan d'Aspremont, évêque de Verdun de 1217 à 1224, et commanditaire du manuscrit.
- celles du feuillet 29 r° : à Henry d'Aspremont, évêque de 1312 à 1350.
- celles du feuillet 28 v° : à Jehan de Sarrebruche, évêque de 1404 à 1420.

En effet, Jehan d'Aspremont fit apposer ses armes sur le recto du premier feuillet libre (le feuillet initial étant occupé par l'enluminure). Par la suite, son petit-neveu Henry fit de même dans le corps de l'ouvrage, au jour de la Nativité de la Vierge Marie. Au siècle suivant, Jehan de Sarrebruche, qui s'était intéressé à l'histoire de ses prédécesseurs, identifia les armoiries Aspremont peintes sur ce manuscrit et écrivit de sa main ou fit écrire la note indiquant cette identification. Ne voulant être de reste, il fit à son tour dessiner ses armoiries en face de celles d'Henry.

SCRIPTORIUM

Le lectionnaire des saints ne comprend les lectures que de sainte Marie Magdeleine & de saint Nicolas. Il doit donc s'agir de saints particulièrement honorés dans le lieu d'usage de ce manuscrit. Or, il y avait un chapitre Sainte Madeleine à Verdun, et chacun sait qu'en Lorraine saint Nicolas est particulièrement vénéré.

L'enluminure des lettrines du 1^{er} feuillet est l'œuvre d'un atelier encore presqu'inconnu, que l'on pourrait rattacher soit à l'*escritoire* de l'abbaye de Saint Vanne, soit à l'*escritoire* épiscopal. Tant le dessin (le personnage qui grimpe sur la hampe du I) que les couleurs (en particulier le vert si éclatant) sont des éléments nouveaux dans la connaissance que nous avons de l'enluminure verdunoise.

Tout converge donc à attribuer à un *escritoire* verdunois la réalisation de cet homélie-ordinaire, commandé par Jehan d'Aspremont, évêque de Verdun. Il s'agit d'une œuvre commune à plusieurs personnes (scribes, rubricateurs, correcteurs, enlumineurs), utilisée durant quelques siècles par les évêques de la cité lors de leurs déplacements dans les abbayes de leur juridiction. Notons que ce manuscrit liturgique servit probablement à Jacques de Troyes, évêque de Verdun de 1253 à 1255, et qui devint pape en 1261 sous le nom d'Urbain IV.

*
* *

Pour conclure dans un langage moderne, disons que ce manuscrit a été fait par les Verdunois pour les Verdunois ...

Nous avons ici une **ŒUVRE MAJEURE DE L'ENLUMINURE VERDUNOISE**, d'autant plus précieuse qu'elle constitue un témoignage presqu'unique d'un atelier encore méconnu de cette bonne cité lorraine.

Nul doute que ce manuscrit viendra, dans les prochaines années, renouveler notre approche des manuscrits à peinture réalisés dans la région mosane.

Enluminure

(circa 1500)

Peinture sur parchemin, représentant une moniale en prière. 1480-1520.

Pièce de parchemin (7,5 x 12 cm); vraisemblablement découpée d'un livre d'heures. Dans un cadre.

estimation : 600 / 800 euros



La moniale, agenouillée, tient les mains jointes; elle est vêtue d'une bure blanche, d'un voile & d'un scapulaire noirs. Au second plan, de hauts bâtiments dominant un jardin clos de murs dont l'un, percé d'une voûte, laisse passer un ruisseau; au troisième plan, une chaumière; au fond, deux collines sommées d'arbres se découplant sur un ciel bleu pâle.

Au tout premier plan, un arbre dont les branchages brochent sur les bâtiments et sur le ciel. Un écu pend à une fourche : il est coupé de gueules & d'or, un oiseau d'argent posé sur la ligne de partition.

Le tout dans un encadrement d'un bleu profond orné de dorures.

Peinture probablement flamande, à la charnière du XV^e et du XVI^e siècles.

Les armes n'ont pu être identifiées : peut-être celles d'une branche de la maison de Falkenstein ?

Terrier d'une seigneurie au Pouzin

(Vivarais, 1611-1615)

Terrier d'une seigneurie au Pouzin (Vivarais), pour Louis Lambert. 1611-1615.

Registre (22 x 29 cm) de 93 feuillets numérotés; reliure réemployant un parchemin de 1426; signature du notaire Audemar après chaque reconnaissance.

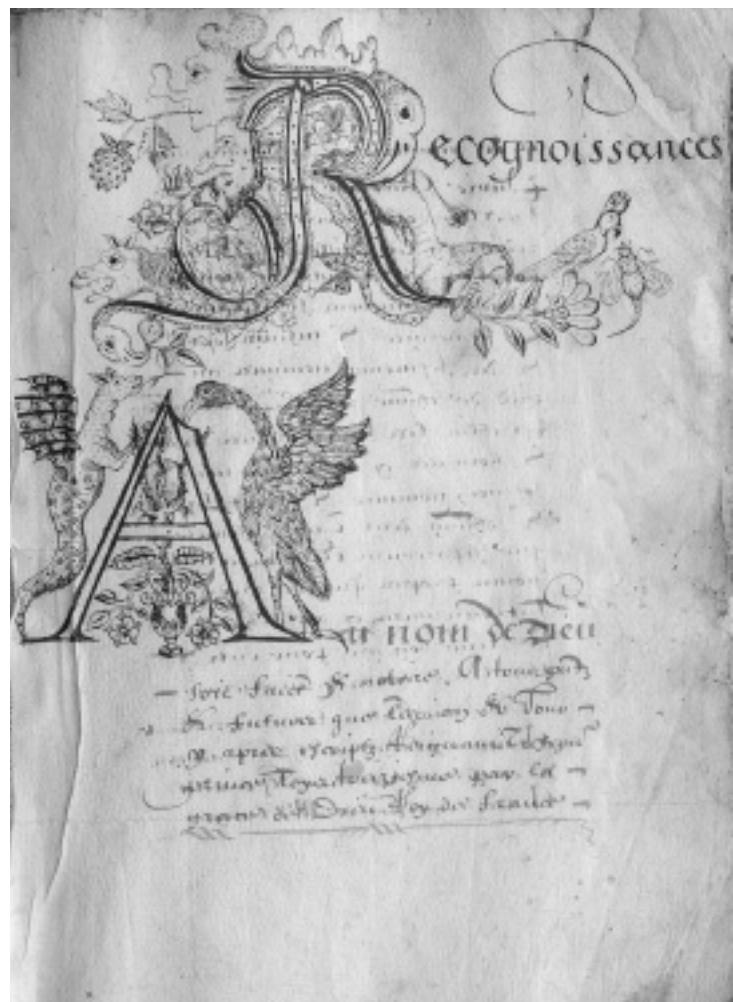
Manquent trois feuillets in-fine (reconnaissances de 1618), anciennement arrachés.

estimation : 4 000 / 5 000 euros

Au nom de Dieu, régnant très chrétien prince Loys treizième par la grâce de Dieu roi de France & de Navarre, par devant Pierre Audemar notaire royal héréditaire en la ville de Privas, habitant en la ville du Pousin, pays de Vivarois, sénéchaussée de Beaucaire, furent personnellement établis les ténementiers ci après par nom & surnoms nommés, lesquels —à la requête de Me Louys Lambert notaire royal, comme acquéreur et ayant droit de François Agenon bourgeois de Loriol par le moyen de la vente qui lui en a été passée— ont confessé et reconnu tenir et vouloir tenir en emphitose perpétuelle et de la directe & seigneurie dudit M^e Lambert, à savoir les pièces, propriétés et possessions ci-dessous décrites, sous les rentes, services ci-après déclarés, lesquels ténementiers ont promis par serment par eux prêtés sur les saints Évangiles de Dieu en levant la main en haut, chacun à la forme de sa religion, de payer en paix, sans question ni débat, audit Me Lambert, à savoir les grains à chaque fête de Saint Jullien, et l'argent, chapons et gélines à chaque fête de Noël, avec tous devoirs seigneuriaux &c.

Suivent plus de 92 reconnaissances faites par les ténementiers concernés.

Octobre 1611-mars 1615.



Bel objet, couvert d'un parchemin aux teintes variées rappelant la feuille morte (voir photographie 9 feuillets ci-dessus, à la page de titre des « Quelques manuscrits ... »)

A la première page, très jolies lettrines R & A, dessinées à la plume :

- têtes animales; têtes humaines grotesques tenant aux lèvres l'une une fraise, l'autre sa fleur; fleur de pensée,
- tête d'aigle, chien, perroquet, mouche;
- dragon, grue, vase de fleurs.

Les terres mentionnées dépendent du mandement de Pouzin, sur la rive droite du Rhône. La plupart sont sises « delà le fleuve du Rhône »; d'autres (en particulier des vignes) sont sises au Pouzin même. L'ancien mandement du Pouzin est aujourd'hui partagé entre le département de l'Ardèche et celui de la Drôme.

Jardins d'Augustusbourg

(Rhénanie, 1737)

Plantes exotiques des jardins d'Augustusbourg. *Acte passé au nom de Clément-Auguste, archevêque de Cologne, prince-électeur du Saint Empire Romain, par Franz Thomas Wezel, jardinier de la Cour et des plaisirs princiers, pour attester que Louis Gottlieb Léon, natif de Berlin, a fidèlement servi le prince-archevêque comme jardinier-compagnon.* Fait au château d'Augustusbourg, 26 janvier 1737.

Feuille de parchemin (59 cm sur 35), entièrement écrite et illustrée à la plume; sceau dans une boîte d'ivoire appendue à de longs rubans de soie tressée; signatures.

estimation : 3 000 / 6 000 euros

Remarquable document calligraphié, entièrement illustré à la plume : armes épiscopales au centre; plantes exotiques en pot (ananas, cactus, bananier, acacia, oranger, caféier &c.) dans des médaillons latéraux; aigle impériale couronnée crucifère, répétée à la bordure supérieure; sur le repli inférieur : ville, villages, château, couvent; jardin avec fontaine; signatures sous le repli.

Travail de haute qualité artistique, d'un grand luxe. Parfait état de conservation.

La représentation de plantes exotiques sur le présent parchemin témoigne de la variété botanique des jardins d'Augustusbourg.

Clément-Auguste de Bavière, archevêque de Cologne († 1761), fit construire à Brühl un nouveau château sur les ruines de l'ancienne forteresse des princes-archevêques de Cologne. Pour cela, il fit appel aux architectes Conrad Schlaun, François de Cuvillier, Balthasar Neuman & Michael Leveilly, au peintre Carlo Carlone et à un grand nombre d'artistes réputés. L'aménagement des jardins (*Barockgarten*), d'après le modèle français, fut confié aux meilleurs jardiniers de l'époque : Dominique Girard (lequel avait travaillé à Versailles comme élève de Le Nôtre, et réalisa par exemple les jardins du Belvédère à Vienne, du Schleissheim à Munich, et du Nymphenbourg *ibidem*), et Franz Thomas Wezel. Le château fut terminé en 1768, après plus de quarante années de travail, et prit le nom d'Augustusburg, du nom de l'archevêque. Il synthétise à lui seul la perfection du XVIII^e siècle dans tous les domaines de l'art (architecture, peinture, mobilier, jardins &c.) et les corps de métier les plus divers y exercèrent leurs talents. C'est en fait à l'harmonie de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et de l'horticulture, que le château d'Augustusbourg doit d'être le chef-d'œuvre du *roccoco* allemand. À notre époque, il est la propriété de l'état de Rhénanie-Wesphalie, et est classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les armoiries de Clément-Auguste de Bavière, représentées sur l'acte, se retrouvent dans plusieurs endroits d'Augustusbourg.



fin des quelques manuscrits ...